

SAISON SPORTIVE 2019 – ZONE MEDITERRANEE

REGLES DE QUALIFICATION POUR JOUER EN EQUIPE

DATES LIMITES DE QUALIFICATION (licence et paiement validés par le club)

• **31 OCTOBRE 2018**

- Pour tous les Championnats de France
- Pour les Championnats Régionaux OCCITANIE Seniors et Seniors Plus :
En Seniors : DQDN 4 Messieurs et DQDN 3 Dames
En Seniors Plus : DQCF Messieurs et Dames

• **4 semaines avant le début de la compétition**

- Les Coupes et Championnats débutant après le 1 novembre 2018

• **La veille de la première journée de la compétition**

Pour les championnats régionaux et départementaux débutant le 31 octobre au plus tard et comptant pour l'année en cours

Pour les épreuves organisées par les départements : Voir règlement des épreuves (challenges, coupes,...)

CHANGEMENT DE CLUB

• **Pour les joueurs 1^{ère}, 2^{ème} séries et pour les joueurs 3^{ème} série de 16 ans et moins**

Le certificat de changement de club (signé par le Président de club d'accueil et du club quitté) doit être adressé à la Ligue au plus tard le **20 OCTOBRE 2018** à **Géraldine Grapin**

Email : geraldine.grapin@fft.fr Tél : 04.67.63.40.36

APRES RECEPTION DE L'ACCORD DU CHANGEMENT DE CLUB (mail FFT)

N'oubliez pas de valider la licence et le paiement.

Procédure ADOC : le licencié apparaît en page d'accueil. Importer la personne.

Aller sur l'onglet « Licence » pour affecter la licence et ensuite valider le paiement

• **Pour les autres joueurs**

Pas de formulaire, se fait directement par le club d'accueil, en saisissant la licence (comme nouveau licencié), avec nom, prénom et date de naissance. ADOC reconnaîtra que le joueur était licencié dans un autre club la saison précédente. Il suffit de valider.

Si la licence est malencontreusement déjà saisie pour 2019 par l'ancien club, contacter Géraldine.

JOUEUR AYANT UN CLASSEMENT « ND » « Non Déterminé »

ATTENTION : BLOCAGE DES JOUEURS AYANT LE STATUT « ND »**LORS DE L'INSCRIPTION EN TOURNOI OU EN EQUIPE**

Pour rappel, un joueur dispose d'un classement « ND » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes, que ce joueur ait été ou non licencié durant cette période.

Le joueur devra contacter la ligue afin d'effectuer une demande de reclassement

afin d'intégrer une équipe ou participer à un tournoi.